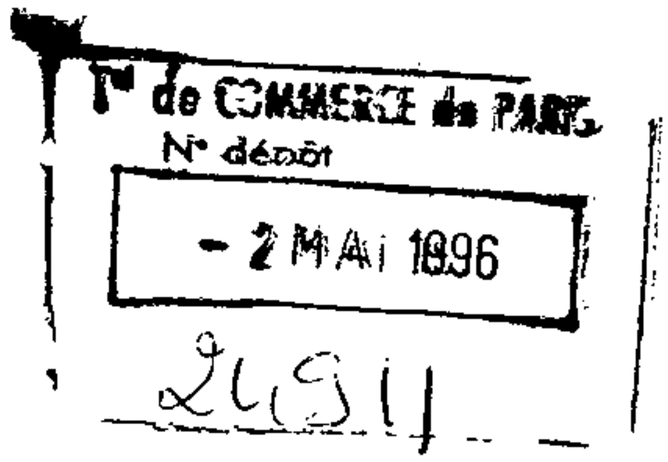
Tal J. Sec Greffe
..uoo.1Gui 65 B 253



ANCIENS ETABLISSEMENTS A. B. C.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 252 000 FRANCS

SIEGE SOCIAL

37, RUE DES ACACIAS - 75017 PARIS -

R.C.S PARIS B 572 057 842 / 57 B 5784

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE
LE VINGT NEUF MARS A QUINZE HEURES

Les actionnaires de la Société LES ANCIENS ETS A B C, Société anonyme au capital de 252 000 FRANCS, divisé en 2 100 actions de 120 FRANCS chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au Cabinet SOREL,
59, rue de la Boetie à PARIS 8ème sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettre recommandée adressée le 11 Mars 96, à chaque actionnaire ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, observation faite qu'aucun actionnaire n'a demandé l'envoi du préavis de réunion prévu par l'article 129 du décrêt du 23 mars 1967.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires au fur et à mesure de leur entrée en réunion.

l'assemblée est présidée par Monsieur Alain GANDOLFINI, Président du Conseil d'Administration.

Madame DORR Fabienne et Monsieur GANDOLFINI Marc, deux actionnaires présents et acceptant sont désignés comme scrutateurs.

AG

EXACOMPTA

Le cabinet SOREL, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué assiste à la réunion, en la personne de Monsieur MICHAUD FIDEY.

Monsieur Jean Paul CLEMENT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance est certifiée exacte par les membres du bureau ; elle permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

./ les avis de convocations :
Copie des lettres adressées aux actionnaires ainsi qu'au commissaire aux comptes, avec l'accusé de réception ou de remise en main propre correspondant à chaque lettre.

./ la feuille de présence à l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires

./ L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société A.B.C.au 30 Septembre 1995, ainsi que le bilan au même jour le compte de résultat de l'exercice et l'annexe dudit exercice.

./ Le rapport du Conseil d'Administration

./ les rapports du Commissaire aux comptes

./ le texte des résolutions soumises à l'assemblée

./ Un document mentionnant l'état civil, les références et les emplois ou fonctions des candidats au conseil d'Administration et le nomre d'actions de la Société dont ils sont titulaires ou porteurs

Le président rappellé que les documents qui d'après la loi et les statuts doivent avoir été mis à la disposition des actionnaires, l'ont été dans le délai de quinze jours précédant l'Assemblée, ce dont cette dernière lui donne acte.

Le Président déclare également que le compte de résultat de l'exercice, le bilan et les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les autres documents communiqués à l'Assemblée ont été soumis au Comité d'entreprise qui n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale à été convoqué à ces jours, et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 1995.

- lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice de sa mission et sur les Conventions visées à l'article 101 loi 24/7/66.

- Approbation des dites Conventions ainsi que des opérations du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de cet exercice.

- QUITUS aux Administrateurs de leur gestion

- Affectation et répartition des résultats de l'exercice

- jetons de présence

- Nomination de deux nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur GANDOLFINI Joseph et JH DELEBECQUE .

- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs

- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives d'avenir, donne connaissance du tableau faisant apparaitre les résultats des ANCIENS ETS A B C au cours des cinq derniers exercices.

Ensuite il donne lecture des rapports du commissaire au compte a savoir :

Son rapport général sur l'éxécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé
Son rapport spécial sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966
La parole est ensuite donnée aux actionnaires

Diverses observations sont échangées, après délibération et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions ci-après figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu : la lecture du rapport général du commissaire aux Comptes sur l'éxécution de sa mission au cours de l'exercice 1994/1995.
La lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 1995 et sur les comptes dudit exercice et de l'annexe.

Approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de : 263 948,00 Francs.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Administrateurs de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXACOMPTA

DEUXIEME RESOLUTION

l'Assemblée Générale, après avoir entendu : lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 prend acte des observations qui y sont portées et les approuve.

cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 94-95 approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 263 948,00 Francs ainsi qu'il suit :

Au compte de report à nouveau pour	57 728,00 Fr
Aux actionnaires à titre de dividendes	206 220,00 Fr
TOTAL EGAL AU BENEFICE	263 948,00 Fr

Il sera ainsi distribué un revenu total par action de Frs 147,30, dont dividende unitaire par action de Frs 98,20, droit de récupération impot déjà payé au trésor : Avoir fiscal de Frs 49,10.

Cette résolution est adopté à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons, conformément à la loi du 12 juillet 1965 et aux prescriptions de l'article 47, qu'il à été procédé au titre des trois derniers exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL	TOTAL
1991/1992	0,00 F	0,00 F	0,00 F
1992/1993	0,00 F	0,00 F	0,00 F
1993/1994	150,00 F	75,00 F	225,00 F

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, prend note de la renonciation par les Administrateurs de la perception du montant annuel des jetons de présence au titre de l'exercice 95/96, dans l'attente de la confirmation d'une situation stable de l'entreprise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur JACQUES HENRI DELEBECQUE de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter de la présente Assemblée et lui consent quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme administrateurs :

Monsieur Bruno TALON né le 1 Octobre 1965 à PARIS XVI EME
demeurant 48 rue de la Vallée - 78970 MEZIERES.
en remplacement de Monsieur Jacques henri DELEBECQUE Administrateur démissionnaire

Monsieur Rémi BARRE né le 27 DECEMBRE 1948 à PARIS X EME
demeurant 17, rue de la Marne - 78600 le Mesnil le Roi

en remplacement de Monsieur Joseph GANDOLFINI Administrateur démissionnaire.

En conséquence les nouveaux administrateurs désignés ci-dessus exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année :

1999 pour le mandat de Monsieur BRUNO TALON
2000 pour le mandat de Monsieur REMI BARRE

cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs, Bruno TALON et Rémi BARRE, présents à la réunion, en acceptant les fonctions qui viennent de leur être attribuées, déclarent n'être soumis à aucune des interdictions ni incompatibilités prévues par la loi, et suceptile de leur interdire l'exercice du mandat d'administrateur de la Société A. B.C.

Tribunal de Commerce de Meaux 73 B 253

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les mandats de deux Administrateurs, Madame DORR Fabienne et Monsieur GANDOLFINI Alain Président Directeur Général, arrivant à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle les dits mandats pour une période de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de Mars 2002, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000-2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépot au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après que le présent procès verbal ait été rédigé et signé après lecture par les membres du bureau.

PARIS, LE VINGT NEUF MARS 1996 à 17 heures 30

Le président
A. GANDOLFINI

les Scrutateurs
F. DORR - M. GANDOLFINI

Le Secrétaire
JP CLEMENT

Copie certifiée conforme à l'original
Fait à Paris le 15 Avril 1996

73

Anciens Éts A.B.C.
Société Anonyme Capital 252.000 F
37, rue des Acacias - 75017 PARIS
Tél. : (1) 43.80.34.85
R.C. Paris B 572 057 842

EXACOMPTA